



Rentrée en location

Par Coleen20

Bonjour

Je vais rentrée actuellement dans une location maison, mais le propriétaire me demande pas de caution mes de payer la moitié de l'huissier et deux mois de loyer en guise de garantie plus le loyer du mois qui suis.

A t'il le droit ?

Merci d'avance pour la réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est une location meublée ou vide ?

Les frais d'état des lieux par huissier ou par agence sont partagés entre locataire et bailleur.

Le montant du dépôt de garantie est de 2 mois de loyer pour un meublé (1 mois si vide)

Le loyer est payable d'avance, donc il est légal de vous demander de payer le mois qui commence.

Lien utile :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N292]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N292[/url]

Vous pouvez aussi consulter votre ADIL.